

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 05972 Numéro SIREN : 814 316 808 Nom ou dénomination : 8 ATELIERS
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/031407

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/031407**
n° de gestion : **2015B05972**
n° SIREN : **814 316 808 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 25/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

8 ATELIERS - Société par actions simplifiée
13 chemin de Chantenoy 69330 Jons -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

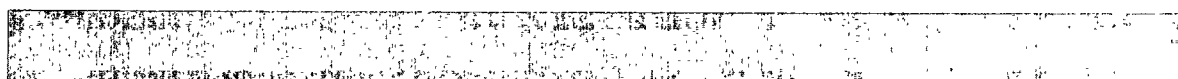
Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5303753

COMPTES ANNUELS



8 Ateliers
13 Chemin de Chantenoy
69330

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

certifié conforme à l'original Le Président

Désignation de l'entreprise **8 Ateliers**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **Avenue Satolas Green - Bat Cap****69330****PUSIGNAN**

SIRET

8 1 4 3 1 6 8 0 8 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	{ Fonds commercial *				
	{ Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	8 764	030	3 121
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044	8 764	048	3 121
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	259	070	259
	{ Clients et comptes rattachés *				
	{ Autres * (3)	072	5 177	074	5 177
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6 412	086	6 412
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	11 848	098	11 848
Total général (I + II)		110	20 612	112	3 121
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		)	132
	Report à nouveau		134		12 706
	Résultat de l'exercice		136		(597)
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		13 108
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	4 311	)	4 383
	Produits constatés d'avance		174		
Total III			176		4 383
Total général (I + II + III)			180		17 491
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
					1 060

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifie conforme à l'original Le Propriétaire

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 8 Ateliers**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3, 1, 1, 2, 2, 0, 1, 8

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres charges

Total des charges d'exploitation (II)

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers

Charges financières

Produits exceptionnels

Charges exceptionnelles (VI)

Impôt sur les bénéfices *

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles *

Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)

Divers *, dont intérêts excédentaires des copes-cis d'associés

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Entreprises nouvelles (44. septies)

Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)

ZRD (44. terdecies)

Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)

ZFA (44. quaterdecies)

Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)

Droit divers

Créance due au report en arrière du déficit

Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

Déficits antérieurs reportables *

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1

Déficit col. 2

Bénéfices col. 1

Déficit col. 2

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme à l'original Le Président

ANNEXE

certifié conforme à l'original Le Président 

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	** ans
Agencements et aménagements des constructions	** ans
Installations techniques	** ans
Matériels et outillage industriels	5 ans
Matériel de Transport	4 ans

b) Titres immobilisés

Non Concerné

c) Titres de placements

Non concerné

d) Stocks

Non concerné

e) Provisions réglementées

Non concerné

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

Immobilisations				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 000,00			2 000,00
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	5 454,68			5 454,68
Autres immobilisations corporelles	249,00	1 060,46		1 309,46
Immobilisations financières	90,00		90,00	
TOTAL	7 793,68	1 060,46	90,00	8 764,14

Amortissements				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		666,67		666,67
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	571,20	1 363,67		1 934,87
Autres immobilisations corporelles	83,00	436,44		519,44
TOTAL	654,20	2 466,78		3 120,98

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

SAS 8 Ateliers

**Société à actions simplifiées au capital de 1 000 Euros
13 Chemin de Chantenoy**

69330 JONS

814 316 808 LYON R.C.S

ASSEMBLEES GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2019

RESOLUTIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter La Perte de 597 euros de l'exercice de la manière suivante :

:

Report à Nouveau : 597 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président



SAS 8 Ateliers

**Société à actions simplifiées au capital de 1 000 Euros
13 Chemin de Chantenoy**

**69330 JONS
814 316 808 LYON R.C.S**

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2019

L'an deux mil dix neuf, le 15 mai à 9 heures

Les associés se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Ionut UNGUREANU,

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par ses soins, fait ressortir que les associés présents possèdent ensemble le nombre d'actions requis.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est la suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.
- Quitus au Gérant,
- Affectation des résultats,
- Convention visée à l'article L223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du code de commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

certifié conforme à l'original - le Président 

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2018 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés .

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter La Perte de 3 729 euros de l'exercice de la manière suivante :

La Perte de 597 euros est affectée au compte :

Report à Nouveau : 597 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués, au cours des trois dernières années :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport :

- prend acte des conventions intervenues sur l'exercice écoulé ;
- approuve la rémunération brute allouée à la gérance au cours de l'exercice telle quelle est présentée dans le rapport.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quitus et de la majorité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises par L'Administration fiscale telle qu'énoncées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.